

L'agglomération



Saint-Dié
des
vosges

COMPTE RENDU du Conseil Communautaire Séance du Mardi 13 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize février à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges, en séance ordinaire, sous la présidence de M. David Valence, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Présents : Serge ALJEM (Ban-de-Sapt). Dominique AUBERT (Allarmont). Evelyne BANA (Moussey). Jean-Marc BARADEL (La Salle). Hubert BARLIER (Hurbache). Annie-Marie BARTH (Combrimont). Maurice Bastien (Remomeix). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Roland BEDEL (Sainte-Marguerite). Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVERINA (Senones). Nicolas BLOSSE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs). Roger CRONEL (La Houssière). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont). Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline). Elisabeth DIDIER (Entre-deux-Eaux). Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy). Jean-Luc DIEUDONNE (Laintrux). Marcel DOERLER (Frapelle). Guy DROCCHI (Vermont). Michel FETTEL (Arrentès-de-Corcieux). Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosses). Marc FRISON-ROCHE (Saint-Dié-des-Vosges). Brigitte GAMAIN (Châtas). Fabienne GAXATTE (Wisembach). Vincent GENAY (Bionville). Christian GEORGES (Provençères-et-Colroy). Claude GEORGE (Saint-Rémy). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Pascal GUY (Moyenmoutier). Denis GUYON (Pierre-Percée). Christian HARENZA (Grandrupt). Denis HENRY (Biffontaine). Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Patrick HERRIOT (Le Mont). Denis HUIN (La Bourgonce). Patrick LALEVEE (Plainfaing). Emmanuel LAURENT (Mandray). Lionel LECLERC (Mortagne). Catherine LECOMTE (Vicville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges). Christian LEMERCIER (Bertrimoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Marc MADEDDU (Saint-Léonard). Bernard MAETZ (La Grande-Fosse). Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier). William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe) arrivé à 19h22 (Point n°3). Henri MATTEI (Senones). Caroline MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges). Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau). Pascal MOHR (Nompateville). Raoul PARTAGE (Lesseux). François PERNOT (Gerbépal). Bruno PETTI (Saint-Michel-sur-Meurthe). Christian PETTI (Provençères-et-Colroy). Benoît PIERRAT (Raon-l'Étape). Roseline PIERREL (Denipaire). Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize). Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt). Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux). Bernard ROPP (La Voivre). Gérard ROUDOT (Lusse). Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Johann RUH (Saint-Dié-des-Vosges). Philippe SALERIO (Raon-l'Étape). Michel SALTZMANN (Raon-l'Étape). Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail). François TARDIEU (Raon-l'Étape). Daniel THIERY (Étrival-Clairefontaine). Jean-Luc THIRIET (Les Poulières). Pascal THOMAS (Coinches). Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères) arrivé à 19h15 au Point n°3. David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe). Patricia WESTHEIMER (Belval). Patrick ZANCETTA (Saint-Dié-des-Vosges).

Excusé(e)s ayant donné procuration : Francis ALTAN (Belval) à Patricia WESTHEIMER. Jean-Marie BARADEL (Fraize) à Jean-François LESNE. Maryvonne BAU (Le Mont) à Patrick HERRIOT. Christian CAEL (Corcieux) à Jacques VALANCE. Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Paul BESOMBES. Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier) à Jean-Jacques MARCHAL. Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse) à Marcel DOERLER. Dominique DUHAUT (Entre-deux-Eaux) à Elisabeth DIDIER. Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges) à Marie-José LOUDIG. Jacques GUYOT (La Salle) à Jean-Marc BARADEL. Jacques HESTIN (Anould) à Alain DEMANGE. Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe) à Fanny WAGNER. Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges) à Françoise LEGRAND. Bertrand KLEIN (Moussey) à Evelyne BANA. Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones) à Caroline MATTIONI. Jean RABOLT (La Petite-Raon) à Guy DROCCHI. Christine RISSE (Celles-sur-Plaine) à Benoît PIERRAT. Pascal SCHNELZAUER (Wisembach) à Fabienne GAXATTE. Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay) à Christian PETTI. Bernard THOMAS (Gerbépal) à François PERNOT. Virginie THOMAS (Anould) à Marc MADEDDU. Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges) à Johann RUH. Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) à David VALENCE. Patrick VILLAUME (Hurbache) à Hubert BARLIER. Marie VINCENT (Raon-l'Étape) à Philippe SALERIO. Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Louis BOURDON.

Excusé(e)s : Éric AUBERT (Raves). Régine CHINOUILH (Le Puid). Christian FEGLI (Étrival-Clairefontaine). Laurent STAUFFER (Le Saulcy). Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges).

Absents : Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines). Fabien JAKUBOYE (Barbey-Scroux). Michel PIERRAT-LABOILLE (Raon l'Étape). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Jean-Guy RUHLMANN (Lubine).

A été nommée secrétaire : Fanny WAGNER

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 114
♦ Présents : 84-86
♦ Votants : 102-104

Date de la convocation : Mercredi 7 février 2018.

Monsieur le Président demande de retirer le point n° 2018/01/21 : Contrats d'assurance des risques statutaire du personnel.

Vote à l'unanimité.

2018/01/01 : Installation de :

- **Madame Bernadette RIVAT, Maire de Les Rouges-Eaux**
- **Monsieur Jacques CAVERZASI, Maire de Bois-de-Champ**
- **Monsieur Lionel LECLERC, Maire de Mortagne**
- **Monsieur Gérard ROUDOT, Maire de Lusse.**

Suite à l'arrêté préfectoral n°844/2017 du 29 juin 2017 autorisant les retraits des communes de Bois-de-Champ, Mortagne et Les Rouges-Eaux de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges à compter du 31 décembre 2017 en vue d'adhérer à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, en application de l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2018, le Conseil communautaire prend acte :

- de l'installation de Madame Bernadette RIVAT, Maire de Les Rouges-Eaux, en qualité de déléguée titulaire.
- de l'installation de Monsieur Jacques CAVERZASI, Maire de Bois-de-Champ, en qualité de délégué titulaire.
- de l'installation de Monsieur Lionel LECLERC, Maire de Mortagne, en qualité de délégué titulaire.

Il convient également de prendre acte de l'installation de Monsieur Gérard ROUDOT, Maire de Lusse, en qualité de délégué titulaire suite à la démission de Monsieur Arnould DE LESSEUX.

Vote à l'unanimité.

2018/01/02 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire de la séance du 5 décembre 2017.

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 5 décembre 2017 doit être adopté.

Le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la séance du 5 décembre 2017.

Vote à l'unanimité.

2018/01/03 : Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE).

Dans le cadre du développement économique, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite co-construire avec le Conseil Régional Grand Est une politique économique innovante et ambitieuse de notre territoire.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges décide donc de contractualiser avec la Région Grand Est un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que l'EPCI et la Région identifient ensemble, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la Région Grand Est, au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Vote à l'unanimité.

2018/01/04 : Convention entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges définissant le diagnostic de précarité énergétique sur l'ensemble du territoire.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite améliorer l'efficacité énergétique de son territoire et en particulier du parc bâti résidentiel pour réduire son empreinte carbone tout en luttant contre la précarité énergétique. Cela passera par une dynamisation de la rénovation de son parc résidentiel en ciblant les habitats les plus énergivores tout en prenant en compte la précarité estimée des populations.

Le Conseil communautaire décide d'approuver la convention avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges définissant le diagnostic de précarité énergétique sur l'ensemble du territoire de la CASDDV.

Vote à l'unanimité.

2018/01/05 : Convention entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Pays de la Déodatie pour le programme Habiter Mieux.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant n°4 de la convention du programme Habiter Mieux avec le Pays de la Déodatie qui a pour objet de prolonger le programme d'intérêt général pour une durée de trois ans. Cette prorogation de la convention initiale entraîne notamment les modifications suivantes :

- Retrait de la commune de Tendon,
- Actualisation des objectifs annuels.

Vote à l'unanimité.

2018/01/06 : Demande de subventions du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Dans le cadre de la compétence du développement économique de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il est nécessaire de soutenir le développement économique du territoire et notamment celui des entreprises commerciales, artisanales et de service de proximité.

En effet, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges n'échappe pas au phénomène de perte de vitesse des centres villes commun à de nombreuses villes moyennes françaises.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a choisi de construire sa stratégie de revitalisation économique et de soutien au développement commercial, artisanal, et des services de proximité.

Cette stratégie repose sur deux actions :

- La constitution d'un fonds d'aide aux entreprises artisanales, commerciales et de service de proximité qui sera destiné à les accompagner dans des opérations de modernisation de leur lieu de vente ou de leur appareil productif. Les investissements éligibles pourront concerner la modernisation, la diversification, la sécurisation, l'accessibilité physique et numérique des entreprises de proximité.

- Le recrutement d'un Manager de centre-ville et de territoire pour la dynamisation des centres villes et centres bourgs.

Le Conseil communautaire approuve le projet de revitalisation économique et de soutien au développement commercial, artisanal, et des services de proximité ainsi que les actions concrètes proposées dans ce cadre et sollicite un soutien financier auprès de l'Etat au titre du FISAC, du Conseil Régional Grand Est, de fonds privés via la convention de revitalisation entre l'état et VIVARTE SAS.

Vote à l'unanimité.

2018/01/07 : Cession d'un bien immobilier – ZAC de Mardichamp à Saint-Léonard.

Le Conseil communautaire décide d'annuler la décision de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges prise par la délibération N°2016-08-01 en date du 26 octobre 2016 et autorise la cession à l'amiable de la parcelle cadastrée section AN N°625 sur la ZAC de Mardichamp situé à Saint-Léonard d'une contenance de 10a00ca au montant de 4 552,00 € TTC – Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité.

2018/01/08 : Demande de subventions pour le lancement d'un chantier d'insertion porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Dans le cadre du développement économique, le Conseil communautaire approuve le principe de la création d'un chantier d'insertion d'entretien consistant à la réalisation de petits travaux, l'entretien des voies vertes, berges et tout type d'espaces et chemins ayant la nécessité de recevoir un entretien régulier et permettant de donner une image positive du territoire ainsi que son contenu et son plan de financement prévisionnel.

Vote à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Raoul PARTAGE).

2018/01/09 : Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil communautaire approuve la modification de la composition de la CLECT pour y intégrer le nombre de représentants des 3 communes qui se rattachent à savoir Bois-de-Champ, Mortagne, Les Rouges-Eaux.

Vote à l'unanimité.

2018/01/10 : Modification de la délibération fixant le montant d'une base servant à l'établissement de la Cotisation Minimum (CFE).

Suite au courrier d'observation de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Dié-des-Vosges en date du 27 novembre 2017, le Conseil communautaire supprime le paragraphe de la délibération n°2017/11/14 A en date du 12 septembre 2017 à savoir : « Fixe à 50% du montant des bases les entreprises dont la variation d'activités entraîne des fluctuations importantes de chiffre d'affaires (tourisme, agriculture...) ».

Vote à l'unanimité.

2017/01/11 : Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et détermination du montant de l'attribution de compensation due à chaque commune membre pour l'année 2017.

Le Conseil communautaire approuve le rapport définitif établi par la CLECT pour l'année 2017 et décide de fixer le montant définitif de l'attribution de compensation attribuée à chaque commune membre pour l'année 2017.

Vote à l'unanimité.

2018/01/12 : Adoption du montant provisoire de l'attribution de compensation dû à chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'année 2018.

Le Conseil communautaire approuve les montants provisoires des attributions de compensation qui seront versées mensuellement aux communes membres pour 2018.

Un ajustement de ces montants provisoires sera opéré en fin d'année, après détermination des montants définitifs sur proposition de la Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées.

Vote à l'unanimité.

2018/01/13 : Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts dans l'attente de l'adoption du budget principal et des budgets annexes 2018.

Vote à l'unanimité.

2018/01/14 : Débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36, prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doivent tenir, au plus tôt deux mois avant le vote de leur budget, un débat sur les orientations générales budgétaires.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018.

Vote à l'unanimité.

2018/01/15 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Coinches.

Le Conseil communautaire approuve le Plan Local d'Urbanisme de Coinches et instaure le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme de Coinches.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie de Coinches et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Monsieur le Préfet des Vosges si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Vote à l'unanimité.

2018/01/16 : Convention entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers (SICOVAD) en vue de maintien des prestations liées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des communes de Bois de Champ, les Rouges Eaux et Mortagne.

Le Conseil communautaire approuve la convention avec le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers (SICOVAD) en vue de maintien des prestations liées à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des communes de Bois de Champ, les Rouges Eaux et Mortagne.

Vote à l'unanimité.

2018/01/17 : Règlement intérieur des agents de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire adopte le règlement intérieur du personnel communautaire qui entrera en vigueur au 1^{er} mars 2018.

Vote à l'unanimité.

2018/01/18 : Pôle culturel Cartier Bresson de Raon l'étape : convention foncière avec l'EPFL.

Dans le cadre de la reconversion du site dénommé Cartier-Bresson sur la Commune de Raon-l'Étape et de la demande d'intervention formulée auprès de l'Établissement Public Foncier de Lorraine afin de mettre en œuvre l'action foncière sur ce site, il est proposé de contractualiser les modalités de ce concours.

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention de maîtrise foncière opérationnelle pour la reconversion du Site Cartier-Bresson à Raon-l'Étape.

Vote à l'unanimité. (1 abstention : Madame Annie-Marie BARTH).

2018/01/19 : Modification du règlement du fonds de concours pour les communes.

Le Conseil communautaire décide de modifier les modalités d'attribution du fonds de concours pour les communes définies dans un règlement.

Vote à l'unanimité.

2018/01/20 A : Attribution de fonds de concours – commune de Biffontaine.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'un Fonds de Concours à la Commune de Biffontaine pour financer l'opération « Réfection de toiture de la maison Ancel » correspondant aux critères d'attribution au titre de la « restauration du patrimoine local » conformément au règlement d'intervention.

Vote à l'unanimité.

2018/01/20 B : Attribution de fonds de concours – commune de Raon-sur-Plaine.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'un Fonds de Concours à la Commune de Raon-sur-Plaine pour financer l'opération « Réfection du clocher et de la façade nord de l'Eglise Saint-Mansuy » correspondant aux critères d'attribution au titre de la « restauration du patrimoine local » conformément au règlement d'intervention.

Vote à l'unanimité.

2018/01/22 : Validation du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le Conseil communautaire décide d'approuver les dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le département des Vosges pour la période 2018-2023.

Vote à l'unanimité.

2018/01/23 : Extension du Bâtiment TRANSCOM à Raon l'étape : Clôture des comptes de l'opération et quitus à la SOLOREM.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du transfert du contrat de mandat au profit de la SOLOREM et approuve le bilan de clôture ci-joint établi au 20 octobre 2017, faisant apparaître :

- Un total de dépenses réalisées de 935 151.34 euros HT, soit 1 110 242.99 euros TTC,
- Un total de recettes de 1 106 251.85 euros TTC, faisant ressortir un solde à régler à la SOLOREM de 3 991.14 euros TTC.

Le Conseil communautaire décide également de donner quitus à la SOLOREM.

Vote à l'unanimité.

2018/01/24 : Site de la Hallière à Celles sur Plaine : Clôture des comptes de l'opération et quitus à la SOLOREM.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte du transfert du contrat de mandat au profit de la SOLOREM et approuve le bilan de clôture ci-joint établi au 17 octobre 2017, faisant apparaître :

- Un total de dépenses réalisées de 348 128.23 euros HT, soit 416 096.29 euros TTC,
- Un total de recettes de 411 051.56 euros TTC, faisant ressortir un solde à régler à la SOLOREM de 5 044.73 euros TTC.

Le Conseil communautaire décide également de donner quitus à la SOLOREM.

Vote à l'unanimité.

2018/01/25 : Bâtiment relais Alliance : validation du contrat de location suivi d'une vente.

Le Conseil communautaire autorise la signature du contrat de location suivi d'une vente pour le bâtiment relais Alliance concernant le bien cadastré section AP N°194 d'une surface de 20a00ca situé lieudit « Aux Initières » à Moyenmoutier.

Vote à l'unanimité.

2018/01/26 : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le centre hospitalier intercommunal des 5 vallées.

Le centre hospitalier intercommunal des 5 vallées porte un projet de construction d'un nouveau

centre hospitalier situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, à Moyenmoutier.

Ce projet structurant permettra le maintien et le développement d'une offre de soins de proximité de meilleure qualité dans le domaine sanitaire et médico-social.

Dans ce cadre dudit projet, le Conseil communautaire décide de soutenir le centre hospitalier des 5 vallées par le biais d'une convention de partenariat qui définit les engagements réciproques.

Le Conseil communautaire attribue une subvention d'exploitation dont le montant correspond aux opérations de désamiantage avec un plafond fixé à 250 000 €.

Vote à l'unanimité. (1 contre : Monsieur Henri MATTEI).

2018/01/27 : Convention entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et les Clubs Vosgien pour harmoniser la dotation de subvention.

Le Conseil communautaire décide de développer un réel partenariat avec les « Club Vosgien » via une convention-cadre établie avec les dix clubs vosgiens intervenant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

La Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges versera via cette convention aux clubs vosgiens une subvention annuelle forfaitaire de 9 €/km soit un montant annuel de 15 498 €.

Vote à l'unanimité.

2018/01/28 : Convention entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et l'Association Départementale Francas des Vosges pour l'organisation d'accueils de loisirs 3-17 ans sur le secteur de l'ex-Communauté de Communes Fave Meurthe Galilée.

Le Conseil communautaire décide de renouveler la convention avec l'Association Départementale Francas des Vosges, ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de règlements des accueils collectifs de mineurs sur le secteur de l'ex-Communauté de Communes Fave Meurthe Galilée pour les périodes de vacances d'hiver (février-mars), de printemps (avril) et d'été (juillet-Aout) 2018.

La prise en charge de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges reste la même que les années précédentes, et est calculée de la manière suivante :

10,30 € par jour et par enfant pour les accueils dit « classiques »,
20,00 € par jour et par enfant pour l'accueil de loisirs ski et le séjour « ados ski ».

Vote à l'unanimité.

2018/01/29 : Convention dépôt-vente pour le Musée Pierre Noël de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire approuve le principe d'un dépôt-vente via une convention type au Musée Pierre Noël de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2018/01/30 : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Provenchères et Colroy Avenant n° 2 fixant la rémunération définitive.

Le Conseil communautaire fixe le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre des travaux d'aménagement d'une aire de covoiturage à Provenchères et Colroy de la façon suivante :

- Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux : 122 289,00 € HT

- Taux de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre : 3,00 %
- Forfait définitif de rémunération : 3 668,67 € HT

Le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération.

Vote à l'unanimité. (1 abstention : Monsieur Vincent GENAY).

2018/01/31 : Admission en non-valeur sur différents budgets de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire admet en non-valeur (compte 6541) les sommes suivantes :
408,00 € sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
1 784,23 € sur le budget annexe REOM de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2018/01/32 : Taxes et produits irrecouvrables – Admission en créances éteintes sur différents budgets de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire admet en créances éteintes les sommes suivantes :
6 313,02 € sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
3 703,26 € sur le budget annexe REOM de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

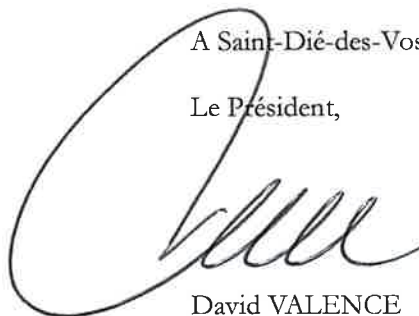
Vote à l'unanimité.

Communication des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire.

La séance a été levée à 21h52.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 15 février 2018

Le Président,



David VALENCE

